



SYNDICAT NATIONAL CFTC

Finances Publiques

Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer.

Comité Technique Paritaire Départemental

du 26 avril 2010



**Direction Départementale des Finances Publiques
Rue du Dr Brassart 62000 ARRAS 14 h 00**

Ordre du jour :

- 1° : Adoption du règlement intérieur applicable au CTPD
- 2° : Approbations des procès verbaux des CTPD communs des 23 février et 2 mars 2010
- 3° : Mise en place du Guichet Fiscal Unifié : création des SIP d'Arras Est, d'Arras Ouest au 1^{er} juillet 2010 et de Montreuil au 1^{er} décembre 2010
- 4° : Information sur le dispositif de campagne DPR 2010
- 5° : Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents du SIP de Béthune sur les plages fixes et variables
- 6° : Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents du SIP de Bruay la Buissière sur les plages fixes et variables
- 7° : Modification des horaires d'ouverture au public des Centres des Finances Publiques d'Arras (Trésorerie d'Arras Centre Hospitalier) et de Marquise (Recette Perception)
- 8° : Ponts naturels 2010
- 9° : Questions diverses

1 Adoption du règlement intérieur applicable au CTPD

Le nouveau règlement intérieur applicable au CTPD ne diffère pas vraiment de celui qui était validé pour les ex-CTPL. Le déroulement des séances est clairement défini, les droits des représentants syndicaux sont eux aussi clairement définis. Ce nouveau règlement n'apportant rien de plus, mais rien de moins non plus par rapport à l'ancien, nous l'avons donc approuvé.

2 Approbations des procès verbaux des CTPD communs des 23 février et 2 mars 2010

Ces deux procès verbaux n'appelant aucune modification de notre part, nous les avons donc approuvés. Il est cependant parfaitement regrettable que les P V des CTPL des 8 octobre 2009 et 5 janvier 2010 ne nous soient pas encore proposés. Celui d'octobre a maintenant plus de 6 mois d'ancienneté. Il serait vraiment temps que la direction finalise son projet de procès verbal.

3 Mise en place du Guichet Fiscal Unifié : création des SIP d'Arras Est, d'Arras Ouest au 1er juillet 2010 et de Montreuil au 1er décembre 2010

Une importante documentation nous a été fournie. L'information, c'est bien, mais les décisions sont déjà prises, et comme à son habitude, la direction n'entend pas modifier ses projets, qui sont d'ailleurs des décisions définitives. Les SIP d'Arras seront opérationnels pour le 1^{er} juillet 2010, en théorie. Les travaux devraient être terminés fin juillet / début août, le déménagement sera effectué plus tard.

Pour ce qui est d'Arras, la direction nous rappelle donc que le périmètre géographique des SIP est, en matière d'assiette, défini, pour chacun, par celui du CDI dont ils sont issus et, en matière de recouvrement, par une partie de celui de la trésorerie de la commune dont ils émanent, en l'occurrence, pour le SIP d'Arras-Est, le CDI d'Arras-Est et une partie de la Trésorerie d'Arras (communes d'Achicourt, Agny, Anzin-Saint-Aubin, Beaurains, Dainville, Duisans, Fampoux, Feuchy, Gavrelle, Monchy-Le-Preux, Neuville-Vitasse, Sainte-Catherine, Tilloy-Les-Mofflaines, Wancourt) et, pour le SIP d'Arras-Ouest, le CDI d'Arras-Ouest et l'autre partie de la Trésorerie d'Arras (les 39 autres communes) en charge du recouvrement de l'impôt. Comme dans la plupart des cas, le champ de l'assiette est donc supérieur à celui du recouvrement. Le reste du recouvrement continuera à être assuré par les trésoreries antérieurement compétentes, soit les postes d'Avesnes-Le-Comte (pour 25 communes), de Bapaume (pour 40 communes), de Croisilles (pour 26 communes), de Marquion (pour 24 communes) et de Vitry-En-Artois (pour 22 communes).

Le SIP de Montreuil sera opérationnel pour le 1er décembre 2010. Le périmètre géographique du SIP est, en matière d'assiette, défini par celui du CDI dont il est issu et, en matière de recouvrement, par celui de la trésorerie de la commune dont il émane, en l'occurrence, le CDI de Montreuil (situé sur la commune d'Ecuires) et la Trésorerie mixte de Montreuil (pour sa partie recouvrement). Comme dans la plupart des cas, le champ de l'assiette est donc supérieur à celui du recouvrement. Le reste du recouvrement continuera à être assuré par les trésoreries antérieurement compétentes, soit les postes de Berck (pour 12 communes), de Campagne-Les-Hesdin (pour 17 communes), Etaples (pour 9 communes), Fruges (pour 25 communes), Hesdin (pour 22 communes), Hucqueliers (pour 24 communes) et Le Touquet (pour 5 communes).

Des règles communes sont définies pour les agents qui rejoindront ces 3 S I P. Elles sont les mêmes que pour les précédentes créations de SIP dans notre département.

Pour ce qui est de l'immobilier, les travaux suivants sont prévus :

SIP d'Arras-Est et d'Arras-Ouest :

La restructuration des locaux du site d'Arras en vue de l'installation des SIP d'Arras-Est et Arras-Ouest et de l'intégration de la Trésorerie d'Arras Amendes taxes d'urbanisme se déroulera comme suit :

Aménagement du rez-de-chaussée :

- Réorganisation de l'accueil avec la mise en place d'un accueil primaire commun, de 7 bureaux d'accueil, une caisse commune par la Trésorerie, un bureau d'accueil pour la Trésorerie
- Implantation des deux SIP
- Intégration de la Trésorerie Amendes taxes d'urbanisme
- Deux plateaux téléphoniques
- Installation de la Conservation des hypothèques
- Brigade patrimoniale
- Pôle patrimoniale
- PELP et PTGC

Aménagement du premier étage

- Pôle de contrôle et d'expertise
- SIE Arras-Ouest
- SIE Arras-Est
- Pôle enregistrement
- PRS

Coût total des travaux : 1 945 837 €

Les travaux débiteront en avril et se poursuivront jusque fin décembre.

Autres travaux : Préalablement aux travaux d'installation des services, un traitement de l'amiante au sol des bureaux modifiés sera réalisé. La mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite du bâtiment) sera également effectuée.

Afin de faciliter le déroulement des travaux, le déménagement des agents de la Conservation des hypothèques, du PELP et du PTGC a déjà eu lieu.

SIP de Montreuil :

La restructuration des locaux du site de Montreuil en vue de l'installation du SIP et de l'intégration de la Trésorerie de Montreuil pour sa partie Secteur Public Local se déroulera comme suit :

Aménagement du rez-de-chaussée

Conservation de la configuration actuelle de l'accueil composé d'un accueil primaire commun, de 3 bureaux de réception et de deux bureaux d'accueil

Implantation du SIP, du plateau téléphonique, de l'IFP et de la Trésorerie Municipale

Création d'une caisse commune pour la Trésorerie et le SIP, un bureau pour les régisseurs

Aménagement du premier étage

Service des Impôts des entreprises avec sa caisse

Pôle CE

Un évaluateur de France Domaine

Deux géomètres

La Conservation des hypothèques

Estimation des travaux à l'issue de l'étude de faisabilité : 763 000€

La date de démarrage des travaux n'a pas encore été déterminée. Les travaux du SIP et de la Trésorerie devront être terminés pour la mi-novembre.

Autres travaux : Préalablement aux travaux d'installation des services, un traitement de l'amiante au sol sera réalisé. Outre les travaux de restructuration, une première tranche de travaux de mise en conformité et de réfection des évacuations et des alimentations des sanitaires situés dans les halls a été réalisée. Une seconde tranche de travaux relative aux autres sanitaires sera mise en oeuvre. La mise aux normes des évacuations en cas d'incendie sera effectuée.

Pour ce qui est de l'encadrement, la direction nous informe de ses décisions qui sont les suivantes. Les SIP d'Arras-Est et de Montreuil, pastillés « gestion fiscale », ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un cadre issu de cette filière. Le SIP d'Arras-Ouest, pastillé « gestion publique », a vocation, quant à lui, à être placé sous la responsabilité d'un cadre issu de cette filière. Les cadres retenus pour les SIP d'Arras-Est et d'Arras-Ouest sont respectivement l'actuel responsable du CDI d'Arras-Est (M. Patrick LEROY) et le Chef de la Trésorerie Arras-Trésor (M. Dominique CHOTEAU). *S'agissant du SIP de Montreuil, le Chef de service n'a pas encore été désigné.*

Nous avons voté CONTRE la mise en place des G F U à Arras et à Montreuil sur Mer pour les mêmes raisons que nous avons de voter CONTRE la création de la D D Fi P dans notre département lors du CTPL du 15 octobre 2009. CFTC DGFIP 62 n'est pas opposée par principe à tout changement, bien au contraire. Nous sommes les représentants d'un syndicat constructif et responsable.

Cependant, nous tenons à rappeler que l'expérimentation des hôtels des Finances aurait dû être poursuivie de manière plus approfondie. Ils étaient une solution très pratique pour les administrés qui avaient sur place l'ensemble du réseau ex-DGI, ex-DGCP. Les changements sont faits au pas de charge, sans se donner le recul nécessaire pour prendre les bonnes décisions, au bon endroit, et surtout au bon moment.

La fusion est menée avec trop de précipitation. Nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises à notre chère Direction. De plus, nous n'avons eu aucune perspective concernant l'évolution des suppressions d'emplois.

Pour finir, nous tenons à rappeler que si la direction a provisoirement suspendu toute fermeture de postes comptables pendant la préparation de cette fusion, nous savons pertinemment bien qu'elle reprendra son chantier de fermeture des petits postes dès qu'elle en aura la possibilité. Et certainement, là aussi, au pas de charge.

Toutes ces raisons, dont d'ailleurs la liste n'est pas exhaustive, font que nous ne pouvons décemment pas voter pour ce projet. Pour CFTC DGFIP 62, les femmes et les hommes que nous sommes doivent être au centre de la fusion. En la matière, ce n'est pas le cas.

4 Information sur le dispositif de campagne DPR 2010

La direction a porté à notre connaissance ses décisions pour la campagne DPR 2010. Comme d'habitude, il s'agira de faire vite et bien, avec de moins en moins de moyens en personnels. Le public est de plus en plus nombreux, et nos services subissent encore et toujours des suppressions d'emplois.

5 Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents du SIP de Béthune sur les plages fixes et variables

La direction nous communique les résultats à l'issue de la consultation des services

Votants : 39 Exprimés 35 Acceptent la non modification des plages horaires : 35 Refusent : 0

La proposition de ne pas modifier les plages horaires en vigueur a donc été adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés, ce choix étant applicable à l'ensemble des agents du nouveau service fusionné à compter du 1^{er} mai 2010. Compte tenu des votes exprimés ci-dessus par nos collègues, nous avons donc voté pour .

6 Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents du SIP de Bruay la Buisnière sur les plages fixes et variables

Résultats à l'issue de la consultation des services,

Votants : 33 Exprimés 33 Acceptent la non modification des plages horaires : 33 Refusent : 0

La proposition de ne pas modifier les plages horaires en vigueur a donc été adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés, ce choix étant applicable à l'ensemble des agents du nouveau service fusionné à compter du 1^{er} mai 2010. Comme pour Béthune et compte tenu des votes exprimés ci-dessus par nos collègues, nous avons donc voté pour .

7 Modification des horaires d'ouverture au public des Centres des Finances Publiques d'Arras (Trésorerie d'Arras Centre Hospitalier) et de Marquise (Recette Perception)

Trésorerie d'Arras Centre Hospitalier

HORAIRES ACTUELS :

Lundi au Vendredi

Matin : 8h00/12H00

Après-midi: 13H00/16H00

Soit 35 h 00 hebdomadaire d'ouverture au public

NOUVEAUX HORAIRES :

Lundi au Vendredi

Matin : 8h30/12H00

Après-midi:13H00/16H00

Soit 32 h 30 hebdomadaire d'ouverture au public

Nous ne pouvons qu'être très satisfaits de constater la diminution du temps d'ouverture au public dans un poste comptable. Ce sera autant de stress et de pénibilité en moins pour les agents chargés de l'accueil du public. Nous avons donc bien évidemment voté pour.

Trésorerie de Marquise.

Les 6 agents du poste ayant unanimement voté pour l'adoption des horaires variables dans leur poste comptable, nous avons bien évidemment suivi leur choix et avons voté pour.

8 Ponts naturels 2010

Au cours du CTPD du 2 mars 2010, nous avons soulevé le problème des ponts naturels de 2010 et avons proposé à la direction deux dates, soit les 14 mai et 12 novembre 2010. Nous n'avons pas eu de réponse favorable de la direction, mais elle s'était cependant engagée à consulter l'ensemble du personnel. Cette consultation a été réalisée auprès d'une

grande partie des agents du département et une très large majorité (86,00 %) d'agents est favorable à la fermeture des postes les 14 mai et 12 novembre 2010. Nous nous réjouissons que la direction ait enfin accepté notre proposition de ponts naturels en 2010. Nous rappelons qu'il s'agit là d'une proposition issue uniquement de vos représentants CFTC DGFIP.

La DGFIP a souhaité faire bénéficier à l'ensemble des agents des services déconcentrés de davantage de souplesse en matière de financement des ponts naturels. Ainsi, outre l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée en remplacement des « jours comptables », les ponts naturels pourront être financés dans les conditions suivantes :

- jours de congé annuel
- jours de réduction du temps de travail (RTT)
- jours épargnés sur le compte épargne-temps
- récupérations horaires variables

A noter que le 14 mai serait défini comme « journée ministre » pour l'ensemble du département.

Il est accordé aux agents « Berkani » qui ne bénéficient pas de jours d'ARTT, une autorisation d'absence à l'occasion d'un pont naturel. En revanche, les agents auxiliaires embauchés sur une période courte et pour répondre à des besoins ponctuels (exemple : emplois d'été), devront poser un jour de congé à l'occasion de la fermeture des services dans le cadre des ponts naturels.

Nous avons voté POUR

9 Questions diverses

Ouverture au public des S I P : Nous avons déjà abordé ce sujet au cours d'un précédent CTPD. Nous souhaitons que les heures d'ouverture au public des S I P de 1^{ère} vague soient calqués sur ceux créés actuellement, soit :

De 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.

Ce sujet a été abordé au cours des visites que nous avons effectuées sur les S I P concernés et une majorité de collègues y est très favorable. La direction nous informe que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain CTPD qui aura lieu au cours de la 2^{ème} quinzaine du mois de mai.

Prime de performance : cette prime de 150,00 € sera versée avec le salaire du mois de mai

Vos représentants CFTC DGFIP 62 au Comité Technique Paritaire Départemental

Jean-François HENEMAN
Expert
Recette des Finances de Boulogne

Gabriel GAILLARD
Titulaire
Recette des Finances de Boulogne

Martine HENNEQUIN
Suppléante
D D Fi P Arras



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer, 62200 BOULOGNE SUR MER
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif